



MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 FÉVRIER 2020

Le 04 février deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Sylvain LE CHATTON, Angélique HYRNIUKA, Stephen HOPKINS, Franck LIGER, Alexandre CHAPELON, Janine COURTOIS, Fabienne MAHÉ, Jérôme LEROY, Laurent LAROCHE, Laurent DEREGNAUCOURT

Étaient absents : Raphaël DECIUS, Benjamin VELLUET, Jérôme CORNU, Chloé LE FEUR

Franck LIGER a été nommé secrétaire

.....

La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

.....

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

Date de convocation : 30 janvier 2020

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2019.
- SE 60 : modification statutaire – **(délibération)**
- Al'Dente : convention pour la représentation théâtrale des Drôles de Sœurs de Cendrillon – **(délibération)**
- CAF : convention territoriale globale – **(délibération)**

Débat sans délibération / Informations diverses

.....

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2019

Le procès-verbal du 19 novembre 2019 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

.....

➤ Al'Dente : convention pour la représentation théâtrale des Drôles de Sœurs de Cendrillon – (délibération 2020-01)

Monsieur le Maire informe son Conseil de la présentation théâtrale des Drôles de Sœurs de Cendrillon, par Al'Dente qui aura lieu le dimanche 10 mai 2020, il demande l'accord pour signer la convention pour un montant de 500 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

➤ CAF : convention territoriale globale – (délibération)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Caf de l'Oise, la Msa de Picardie, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, ses communes membres et leurs associations sont les acteurs des politiques sociales du territoire.

La répartition des compétences entre ces différents acteurs nécessite un effort de coordination, de mise en cohérence et de recherche d'efficacité et de complémentarité des actions et des interventions.

La Convention Territoriale Globale (CTG), en tant qu'accord-cadre proposé par la Cnaf entend répondre à cette préoccupation. En effet, cette convention de partenariat, qui ne constitue pas un dispositif financier, a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille.

Au niveau local la CTG consiste à décliner au plus près des besoins du territoire la mise en place des champs d'intervention partagés par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, ses communes membres, la MSA de Picardie et la Caf de l'Oise.

Ce nouveau cadre de coordination doit permettre la mobilisation de l'ensemble des moyens sur la base d'un diagnostic partagé des besoins du territoire.

La Convention Territoriale Globale permet aux collectivités de mieux fédérer les moyens autour de différents objectifs :

- adapter l'offre de service aux évolutions démographiques et sociales,
- poursuivre une politique dynamique et innovante auprès des différents publics,
- mobiliser les acteurs pour développer et optimiser les services à la population,
- assurer l'efficacité de la dépense,
- construire un projet de territoire,
- faciliter la prise de décision et fixer un cap,
- adapter son action aux besoins du territoire, développer une offre de services,
- simplifier les partenariats et avoir une vision globale décloisonnée,
- valoriser les actions.

Monsieur le Maire propose au Conseil de passer au vote.

Vu le projet de Convention Territoriale Globale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de Convention Territoriale globale conclu entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, la Caisse d'Allocations Familiales et les communes de la Communauté de Communes pour la période 2019-2022

- d'autoriser la Maire à signer cette convention.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Débat sans délibération / Informations diverses

- **Terrain de la gare** : à ce jour, le prix du terrain n'est pas fixé pour un éventuel achat de la commune.
- **Vidéoprotection** : pour la sécurisation de la commune, une estimation du coût a été faite pour la pose de 14 caméras. Le montant serait d'environ 81 000 € TTC subventionné à 50 %.
- **Ecole** : une réunion a été faite le samedi 25 janvier 2020 avec Messieurs S.STEINMAYER, J.J.TRAVERSE et S.LE CHATTON pour l'avancement des travaux.
- **LE VIVRAY** : installation d'une armoire électrique et de l'éclairage public le lundi 10 février 2020.
- **PISCINE de Trie-Château** : À la suite de l'annonce des travaux de l'agrandissement de la piscine pour un bassin ouvert, Laurent LAROCHE s'interroge sur les déperditions d'énergie servant à chauffer ce bassin. Sylvain LE CHATTON va se renseigner sur ce sujet.
- **Commission des finances** va réunir le mardi 03 mars 2020 à 20 h 00.
- **Prochain conseil** prévu le mardi 10 mars à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 22 h 00.

Liste des délibérations

- Al'Dente : convention pour la représentation théâtrale des Drôles de Sœurs de Cendrillon – **(délibération N°2020-01)**
- CAF : convention territoriale globale – **(délibération 2020-02)**

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Franck LIGER</p>
---	--

Au registre suivent les signatures des membres présents

Stephen HOPKINS	<p>Janine COURTOIS</p> 
Angélique HYRNIUKA	Fabienne MAHÉ
Laurent LAROCHE	<p>Jérôme LEROY</p> 
Alexandre CHAPELON	Laurent DEREIGNAUCOURT